

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

**E X T R A I T****du****Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**L'an DEUX MILLE DIX NEUF et le 21 FEVRIER à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 15 FEVRIER 2019, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAQUI, Adjoints - Mmes Dominique DUDOUS - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Géraldine MADOUNARI - Valérieane ALEXANDRE - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Mrs. Bernard DUPOUY - Jesus SIMON - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIERE - Mmes Sarah DOURTHE - Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

## ABSENTS ET EXCUSES :

- M. le Dr Philippe DUCHESNE
- Mme Laure FAUDEMÉR
- Mme Béatrice BADETS
- Mme Marianne BERQUE-MANSAS
- Mme Nicole COUTANT
- M. Julien DUBOIS

## POUVOIRS :

- M. le Dr Philippe DUCHESNE donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE
- Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS
- Mme Béatrice BADETS donne pouvoir à Mme Anne SERRE
- Mme Marianne BERQUE-MANSAS donne pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI
- Mme Nicole COUTANT donne pouvoir à M. Jésus SIMON
- M. Julien DUBOIS donne pouvoir à M. Grégory RENDE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

**OBJET : VILLE ET CCAS DE DAX : DEMARCHE DE PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX - CONTRAT DE SUBVENTION AVEC LE FONDS NATIONAL DE PREVENTION (FNP)**

Soucieuse de s'inscrire dans une démarche dynamique de prévention, la ville de Dax a mené l'évaluation des risques professionnels, aboutissant à la rédaction du document unique et à la mise en œuvre d'un plan d'actions auprès des agents de la ville et de ceux du CCAS.

Au-delà du respect des obligations légales en matière de sécurité au travail, la volonté de la collectivité est à présent de lancer une démarche de prévention spécifique aux risques psychosociaux.

Pour ce faire, un dossier de demande de subvention a été déposé en 2018 auprès du fonds national de prévention de la CNRACL. Celui-ci a attribué à la ville de Dax une subvention de 50 000 €, répartis comme suit : 30 000 € au bénéfice d'actions pour les agents de la ville et 20 000 € au bénéfice d'actions pour les agents du CCAS.

Ce financement est dédié aux actions suivantes :

- réalisation de livrets d'accueil pour la ville et le CCAS,
- sensibilisation des encadrants à l'amélioration des conditions de travail,
- accompagnement des services dans l'analyse des situations de travail lors des signalements de risques psychosociaux,
- passeport prévention (sensibilisation aux RPS et prévention primaire),
- sensibilisation aux handicaps visibles et non visibles,
- cellule de veille et de suivi de l'absentéisme,
- formation aux soins palliatifs, groupe de parole « accompagnement fin de vie » et formation PRAP (prévention des risques liés à l'activité physique) – EHPAD,
- mesures du bruit et formation PRAP (petite enfance),
- formation d'accueil du public, ateliers d'analyse de pratiques, guide d'actions face aux agressions verbales (agents en position d'accueil du public).

**SUR PROPOSITION DE MADAME CHRISTINE BASLY-LAPEGUE, MAIRE-ADJOINT  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE la signature d'une convention avec la Caisse des dépôts et consignations gérant du fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles de la CNRACL, ayant pour objet la participation financière pour la réalisation de la démarche de prévention des risques psychosociaux,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention ci-jointe et toutes les pièces s'y rapportant.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20190221-5-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN  
Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Grand Dax  
Conseillère Régionale Nouvelle-  
Aquitaine**

*Affichée le : 22 Février 2019*

«La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noullobos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>) ».